

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1298****17 décembre 2004****SOMMAIRE**

<b>A.D.P. Holding S.A. - Acquisition Development Participations, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62278</b>	<b>Fimat S.A., Kehlen . . . . .</b>	<b>62274</b>
<b>Aareal European Property Investments N° 1 S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62283</b>	<b>Finch Immo S.A., Lintgen . . . . .</b>	<b>62297</b>
<b>Afonso Constructions, S.à r.l., Niederkorn . . . . .</b>	<b>62267</b>	<b>Finch Immo S.A., Lintgen . . . . .</b>	<b>62297</b>
<b>Afonso Constructions, S.à r.l., Niederkorn . . . . .</b>	<b>62267</b>	<b>Finch Immo S.A., Lintgen . . . . .</b>	<b>62297</b>
<b>Albemarle Equity S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62260</b>	<b>Gerval, S.à r.l., Koerich . . . . .</b>	<b>62259</b>
<b>Altomare S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62278</b>	<b>Greenpine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62272</b>
<b>Amar S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62300</b>	<b>Hi Fi Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62298</b>
<b>Blue Eagle CDO I S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62274</b>	<b>Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62259</b>
<b>Boétie Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62283</b>	<b>Ibérique de Participations S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>62283</b>
<b>Brick-Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62280</b>	<b>Immobilière des Sables S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>62258</b>
<b>Brick-Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62280</b>	<b>Ingénierie Conseil Formation S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62303</b>
<b>Bristol Assurances S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62294</b>	<b>International Global Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62260</b>
<b>Classic Marine S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62265</b>	<b>International Global Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62260</b>
<b>CSE, Computer Shop Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62281</b>	<b>International Global Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62260</b>
<b>Debt Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62279</b>	<b>Itel S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62260</b>
<b>Debt Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62279</b>	<b>Janus Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62259</b>
<b>DH Hansa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62302</b>	<b>Lefebvre Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62290</b>
<b>DH Palos Immobilien und Projectentwicklungs S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62303</b>	<b>Lemanik Private Equity Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62272</b>
<b>DH Real Estate Austria, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62303</b>	<b>Lux-Cantines, S.à r.l., Bettendorf . . . . .</b>	<b>62266</b>
<b>DH Real Estate Fin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62302</b>	<b>Luxcompuform, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62301</b>
<b>DH Real Estate Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62282</b>	<b>Macquarie Infrastructure Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62302</b>
<b>DH Real Estate Luxembourg II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62301</b>	<b>Macquarie Infrastructure Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62302</b>
<b>DH Real Estate Luxembourg IV, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62301</b>	<b>Mantec Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62301</b>
<b>DH Real Estate Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62293</b>	<b>Mantec Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62301</b>
<b>DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62304</b>	<b>Marchantia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62274</b>
<b>DH Real Estate Vasby, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62303</b>	<b>Marchantia Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62274</b>
<b>Dynafin Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62263</b>	<b>Marex Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62304</b>
<b>Ergo Equilibrium Investment Fund Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>62270</b>	<b>Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62280</b>
<b>European Star Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62272</b>	<b>Mezzanine Management Central Europe Finance S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62280</b>
<b>Exclusive Belge S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62269</b>	<b>Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62281</b>
<b>Fed Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62261</b>	<b>Mezzanine Management Central Europe Investment S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62281</b>
<b>Fed Shipping S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>62261</b>		
<b>Fimat S.A., Kehlen . . . . .</b>	<b>62273</b>		

Mezzanine Management Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62279	Sojefa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62261
Mezzanine Management Finance S.A., Luxembourg . . . . .	62279	Swedbank (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	62293
MJ Collections S.A., Luxembourg . . . . .	62277	Tokasha Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62282
Naarderpoort, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62283	Tokasha Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62282
Orex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	62258	Tokasha Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62282
Ottavia S.A., Luxembourg . . . . .	62276	Tumba, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62281
P.T. Investments S.A., Luxembourg . . . . .	62278	Valelux S.A., Luxembourg . . . . .	62275
Paragon Invest S.A., Luxembourg . . . . .	62268	Valelux S.A., Luxembourg . . . . .	62276
Plendul S.A., Luxembourg . . . . .	62269	Via Primaticcio Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62304
Prepsa Traders S.A., Luxembourg . . . . .	62288	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62258
ProLogis Poland VII, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62292	Villages du Monde S.A., Luxembourg . . . . .	62277
Publishing Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	62278	Villages du Monde S.A., Luxembourg . . . . .	62277
Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	62269	Vittfari Charter Services S.A., Luxembourg . . . . .	62262
SAFE-RE (Immo), Safe Reinsurance (Immo) S.A., Luxembourg . . . . .	62277	Vittfari Charter Services S.A., Luxembourg . . . . .	62262
Sea Coast Investments S.A., Luxembourg . . . . .	62290	Voyages et Autocars Erny Wewer, S.à r.l., Eschweiler . . . . .	62282
		Whole Properties S.A., Luxembourg . . . . .	62259

**VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 32.850,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 79.610.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086049.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**IMMOBILIERE DES SABLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.289.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04957, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signatures.

(086157.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**OREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.409.

*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée générale du 22 septembre 2004*

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur, en remplacement de Maître Tessa Stocklausen, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

3) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société civile, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086006.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**GERVAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8384 Koerich, 4, rue de Windhof.

R. C. Luxembourg B 64.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02729, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(085035.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

---

**JANUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

JANUS HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(085483.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**WHOLE PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.674.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

WHOLE PROPERTIES S.A.

Signatures

Administrateurs

(085484.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.843.

Le Conseil d'Administration a décidé de changer le siège social de la Sicav à compter du 15 janvier 2004 comme suit:

- Ancienne adresse: 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg,
- Nouvelle adresse: 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

*Pour le compte de HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV*

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Résolution circulaire du Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration de HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV a décidé:

Le siège social de la société sera transféré à partir du 15 janvier 2004 du 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2004.

Dr. M. Schuster // A. Schuster / L. di Tommazo / A. Schmit / C. Dinzl

*Président du Conseil d'Administration // Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05313. – Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085561.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**ITEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.  
R. C. Luxembourg B 28.454.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, réf. LSO-AV02720, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(085038.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.323.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085862.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.323.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2004 que:  
- Madame Joëlle Mamane et Monsieur Albert Aflalo ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05637. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085858.3/677/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**INTERNATIONAL GLOBAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 61.323.

EXTRAIT

Par son courrier du 13 octobre 2004, MONTBRUN REVISION, S.à r.l., a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05634. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085859.3/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**ALBEMARLE EQUITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 87.778.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085850.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**FED SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 74.161.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05149, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FED SHIPPING S.A.

*Le conseil d'administration*

Signature

(085980.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**FED SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 74.161.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05150, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FED SHIPPING S.A.

*Le conseil d'administration*

Signature

(085981.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**SOJEFA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 69.190.

L'an deux mille quatre, le premier octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding SOJEFA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 2, rue Béatrix de Bourbon, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 456 du 16 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Norbert Muller en date du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 390 du 11 mars 2002,

ayant un capital social de cinquante-deux mille euros (52.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de cinquante-deux euros (52,- EUR) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Fabian Corvina, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

L'assemblée élit à l'unanimité comme scrutatrice Mademoiselle Sabrina Di Fabio, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Nouvelle répartition des actions de la société;

2) Révocation d'un administrateur;

3) Nomination d'un nouvel administrateur.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstractions des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

En suite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé intervenue en 2004, la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- La société BUSINESS POINT LIMITED, société de Gibraltar, ayant son siège au 26 Main Street, Victoria House Suite 31 à Gibraltar, neuf cent quatre-vingt-dix actions,.....	990
2.- Monsieur Jérôme Guez, licencié en droit, avec adresse professionnelle à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy, dix actions,.....	10
Total: mille actions,.....	1.000

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer la société CHANNEL HOLDING INC de son poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur ci-avant révoqué comme nouvel administrateur de la société:

Monsieur Hervé Bonner Saint Georges, directeur de sociétés, né à Paris/16<sup>e</sup> (France), le 21 février 1947, demeurant à F-69002 Lyon, 6, rue Sala (France).

Son mandat expirera avec celui des autres administrateurs en fonction lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. Guez, F. Corvina, S. Di Fabio, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2004, vol. 529, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2004.

J. Seckler.

(084852.3/231/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**VITTFARI CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 74.767.

Le bilan au 31 décembre 2001 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05159, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITTFARI CHARTER SERVICES S.A.

*Le conseil d'administration*

Signature

(085984.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**VITTFARI CHARTER SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 74.767.

Le bilan au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05161, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITTFARI CHARTER SERVICES S.A.

*Le conseil d'administration*

Signature

(085986.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DYNAFIN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.521.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 341483,

1) ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 1<sup>er</sup> octobre 2004,

2) La société ST AYMAR SA, ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DYNAFIN INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 5 octobre 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 28 mai à 13.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . . 155

2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . . 155

Total: trois cent dix actions . . . . . 310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - 2) a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2004, vol. 529, fol. 41, case 11. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 octobre 2004.

J. Seckler.

(085531.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**CLASSIC MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 86.143.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1<sup>er</sup> septembre 2004*

Lors de ladite assemblée les résolutions suivantes ont été prises:

1. En remplacement de l'administrateur démissionnaire, à savoir Monsieur Pascal Wiscour-Conter en sa qualité d'administrateur et d'administrateur délégué, l'Assemblée coopte, Monsieur Raymond Van Herck, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005;
2. Monsieur Raymond Van Herck, préqualifié, est nommé «administrateur délégué», la totalité de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société, en ce qui concerne cette gestion lui sont confiés;
3. Le siège social de la société est fixé aux 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, à partir de ce jour;
4. Est nommée comme dirigeant maritime la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A. sise à Luxembourg;
5. Les mandats des administrateurs Monsieur François Winandy demeurant professionnellement à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et de Madame Mireille Gehlen, demeurant à professionnellement à 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg venant à expiration, ils sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

CLASSIC MARINE S.A.

*Le conseil d'administration*

F. Winandy / M. Gehlen

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05137. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085422.3/984/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**LUX-CANTINES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 92.972.

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

- Monsieur Edgar dit Garry Meder, commerçant, né à Ettelbruck, le 3 mars 1961, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LUX-CANTINES, S.à r.l., avec siège social à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 92.972), a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 30 septembre 1971, publié au Mémorial C numéro 14 du 2 février 1972,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch:

- en date du 10 février 1987, publié au Mémorial C numéro 129 du 12 mai 1987;

- en date du 1<sup>er</sup> août 1989, publié au Mémorial C numéro 377 du 18 décembre 1989,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par la réunion des associés du 10 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 30 du 13 janvier 2003.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 19 juillet 2004, Monsieur Léon Krack, commerçant, demeurant à Luxembourg, a cédé ses deux cent cinquante (250) parts sociales dans la prédite société LUX-CANTINES, S.à r.l. à Monsieur Edgar dit Garry Meder, préqualifié.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et l'associé unique la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les mille (1.000) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par Monsieur Edgar dit Garry Meder, préqualifié, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents euros (37.500,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, qui sont intégralement détenues par l'associé unique, Monsieur Edgar dit Garry Meder, commerçant, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise.»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer les mots «à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1971» de l'article 3 et les mots «et pour la première fois le 31 décembre 1971» de la première phrase de l'article 9 des statuts.

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de donner à l'article douze des statuts la teneur suivante:

«**Art. 12.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.»

*Sixième résolution*

L'associé unique décide de remplacer l'article huit des statuts par cinq nouveaux articles, ayant les teneurs ci-après reprises, et de renuméroter les anciens articles 9 à 12, qui deviendront les articles 13 à 16.

«**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.»

«**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.»

«**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.»

«**Art. 11.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.»

«**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

*Septième résolution*

L'associé unique décide d'ajouter un nouveau dernier article ayant la teneur suivante:

«**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.»

*Huitième résolution*

L'associé unique confirme le mandat de Monsieur Edgar dit Garry Meder, commerçant, né à Ettelbruck, le 3 mars 1961, demeurant à L-9355 Bettendorf, 32, rue de l'Eglise, comme gérant unique, et fixe le régime de signature comme suit:

«La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.»

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Meder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2004, vol. 529, fol. 37, case 6. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2004.

J. Seckler.

(084927.3/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**AFONSO CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Nieder Korn, 49, rue des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 89.067.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 1573 du 2 novembre 2002.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 27 septembre 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2004, vol. 900 fol. 94 case 6

- que le siège social de la société a été transféré de L-4175 Esch-sur-Alzette, 22, rue Pierre Kersch à L-4520 Nieder Korn, 49, rue des Rosiers.

- que la rubrique siège social (premier alinéa de l'article 3 des statuts) a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le siège social de la société est établi à Nieder Korn.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004.

F. Kessler.

(085635.3/219/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**AFONSO CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4520 Nieder Korn, 49, rue des Rosiers.

R. C. Luxembourg B 89.067.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 septembre 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004.

F. Kessler.

(085638.4/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**PARAGON INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 66.075.

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARAGON INVEST S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 66.075, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 817 du 9 novembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Manuela d'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Vanderhoven, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Raffaella Quarato, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 13,31 EUR, pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

2.- Libération intégrale du montant de l'augmentation de capital.

3.- Remplacement des 1.000 actions sans expression de valeur nominale par 310 actions avec une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

5.- Modification du dernier alinéa de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.»

6.- Réorganisation des pouvoirs de signature.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, de sorte que la somme de treize euros et trente et un cents (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme PARAGON INVEST S.A., ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et de les attribuer aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6. Dernier alinéa.**

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature comme suit:

Administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A:

- Monsieur Antonio Monti;

Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B:

- Monsieur Joseph Mayor;

- Monsieur Fabio Mazzoni.

*Frais*

Les frais et honoraires du présent acte sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. d'Amore, P. Vanderhoven, R. Quarato, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 octobre 2004, vol. 529, fol. 38, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2004.

J. Seckler.

(084853.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

**ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 8.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU01705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(085499.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**PLENDUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.260.

**RECTIFICATIF**

Le nom de l'administrateur INTERSERVICES LIMITED mentionné dans l'Extrait enregistré le 9 juillet 2002 (Vol. 570 fol. 69 case 1) et déposé au registre de commerce le 12 juillet 2002, devrait se lire INTERSERVICES, LTD.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

CORPORATE SERVICES INTERNATIONAL S.A.

I. S. Galera / D. B. Begbie

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2004, réf. LSO-AV01131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085464.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**EXCLUSIVE BELGE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 38.863.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 mai 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085584.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.223.

En l'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 40.223,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1992, publié au Mémorial C de 1992, page 12391.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 34131.

L'assemblée est présidée par Madame Samina Lebrun, employée privée, 69, route d'Esch, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Olivier Stoffels, employé privé, 69, route d'Esch, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ivica Kustura, employé privé, 69, route d'Esch, Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, par des avis contenant l'ordre du jour envoyés par courrier recommandé à chacun des actionnaires figurant sur le registre des actionnaires nominatifs de la Société le 23 septembre 2004, toutes les actions de la société étant nominatives et pour autant que de besoin, par des annonces insérées dans:

◦ le «Luxemburger Wort» du 23 septembre 2004;

◦ le «Milano Finanza» du 21 septembre 2004.

III. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varientur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 754.640,818 actions sur les 768.324,474 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommée liquidateur:

- KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, 31, allée Scheffer, représentée par Monsieur Eric Collard et Monsieur John Li.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en français, suivi d'une version en langue anglaise.

A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte français prévaudra.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 950,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

**Follows the English translation:**

In the year two thousand and four, on September 30th.

Before us Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the company denominated ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, having its registered office in Luxembourg, 69, route d'Esch, registered at the Register of Commerce of Luxembourg, section B, number 40.223.

The aforesaid company was constituted on May 8, 1992 by the undersigned notary, at that time residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C of 1992, page 12391,

and the articles of incorporation were modified several times and for the last time by notarial deed of the undersigned notary on April 9, 2002, published in the Mémorial C of 2002, page 34131.

The meeting of shareholders is presided by Mme Samina Lebrun, employee, 69, route d'Esch, Luxembourg, who appoints as secretary M. Olivier Stoffels, employee, 69, route d'Esch, Luxembourg.

The meeting appoints as scrutineer Mr Ivica Kustura, employee, 69, route d'Esch, Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the present Meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Company
2. To appoint a liquidator

II. This Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to each of the shareholders registered in the shareholders' register of the Company on September 23, 2003, all the shares of the company being registered shares and published in:

\* the «Luxemburger Wort» on the 23rd of September 2004;

\* the «Milano Finanza» on the 21st of September 2004

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised *ne varietur* by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

IV. That it appears from the attendance list, that out of 768,324.474 shares issued, 754,640.818 shares are represented.

V. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting.

All these facts having been explained by the chairman and recognised correct by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which are adopted in each case of unanimous vote.

*First resolution*

The meeting decides that the company shall go into liquidation as of the present date.

*Second resolution*

The meeting decides to appoint as liquidator:

- KPMG FINANCIAL ADVISORY SERVICES, 31, allée Scheffer represented by Mr John Li et Mr Eric Collard.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the company. The liquidator may under his own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of Luxembourg company law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholders.

*Closure of the meeting*

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

As the agenda is exhausted and nobody requests anymore for the floor, the Chairman declares the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French, followed by an English version, on request of the same appearing people and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 950.-.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal on the present deed, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by people appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residence, the said people appearing signed together with us, notary, the present deed.

Signé: S. Lebrun, O. Stoffels, I. Kustura, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, vol. 145S, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

J. Delvaux.

(085834.3/208/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**EUROPEAN STAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 81.201.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 juin 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003 ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée Générale à la date Statutaire;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05058. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085587.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 77.352.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le Conseil d'Administration  
en conformité avec l'article 13 des statuts de la Société avec effet au 2 septembre 2003*

- D'informer l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires des démissions de M. Germano Volpi, M. Giorgio Ricchebuono avec effet au 15 janvier 2003, de M. Maurizio Grilli avec effet au 15 septembre 2003 et de M. Serge D'Orazio avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2003.

- De ratifier les cooptations de M. Gianluigi Sagramoso en remplacement de M. Germano Volpi, de M. Yves Bayle en remplacement de M. Giorgio Ricchebuono et de M. Philippe Meloni en remplacement de M. Maurizio Grilli comme administrateurs de la Société avec effet au 15 septembre 2003.

Pour le compte du Conseil d'Administration

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, réf. LSO-AV00103. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085521.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**GREENPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 49.767.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 16 juin 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes 2003;

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05064. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085589.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---



**FIMAT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 85.727.

L'an deux mil quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIMAT, avec siège social à Kehlen, constituée par acte du notaire Alphonse Lentz de résidence à Remich, en date du 14 janvier 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 730 du 14 mai 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du même notaire, en date du 24 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 949 du 23 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jozef Locks, administrateur de sociétés, demeurant à B-9041 Gand, 98, Orchideestraat,

qui désigne comme secrétaire Madame Viviane Borloo, administrateur de sociétés, demeurant à B-9041 Gand, 98, Orchideestraat,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gérard Lusatti, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet de la société par l'insertion d'un alinéa qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet les services de management.»

2. Changement subséquent de l'article 2 alinéa 1 des statuts suite à la modification de l'objet de la société.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes.

4. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société en insérant un nouvel alinéa.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide en conséquence de la résolution précédente, de modifier l'article 2 alinéa 1 qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. alinéa 1.** La société a pour objet les services de management.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la société, savoir:

- La société à responsabilité limitée ELPERS & CO Réviseurs d'entreprises, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri,

et de donner décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans:

- Monsieur Jan Vanden Abeele, conseiller fiscal, né à Oostrozebeke (Belgique) le 31 août 1952, demeurant à B-8670, Koksijk, Zeedijk 45/102 (Belgique).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ six cents euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Locks, V. Borloo, G. Lusatti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 19, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(086094.3/220/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**FIMAT, Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industrielle.  
R. C. Luxembourg B 85.727.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(086096.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MARCHANTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.327.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05019, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085581.3/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**MARCHANTIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 83.327.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 septembre 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085582.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**BLUE EAGLE CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.698.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 21 octobre 2004 que Monsieur Hugo Neuman, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 21 octobre 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Nick Martin. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Pour la société

M. Chong Kan

Director

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086097.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**VALELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 80.457.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VALELUX S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 737 du 7 septembre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Suppression des catégories d'administrateurs existantes.

2) Modification subséquente des articles 8 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer les catégories d'administrateurs existantes.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier les articles 8 et 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.»

«**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ sept cent cinquante euro (750,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Tonelli, C. Grundheber, V. Baravini, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 19, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(086099.3/220/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**VALELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 80.457.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(086100.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**OTTAVIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 89.375.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le lundi 11 octobre 2004, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du lundi 4 avril 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de et accepte les demandes de Monsieur Pietro Geloso, Monsieur Sergio Vandt, Monsieur Davide Murari de ne pas renouveler leur mandat d'Administrateur lors de la présente Assemblée et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Catégorie A:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg, Administrateur;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trève (Allemagne), et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg, Administrateur.

- Catégorie B:

- Monsieur Pietro Geloso, entrepreneur, né le 15 septembre 1929 à Cortemilia (Italie) - et domicilié à Via Ballerina, n° 13 bis I-12050 Montelupo Albese, Administrateur;

- Madame Margherita Geloso, interprète, née le 27 février 1956 à Alba (Italie) - et domiciliée à Via Ballerina, n° 13 bis I-12050 Montelupo Albese, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, en qualité de Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, réf. LSO-AV03700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085430.3/043/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**MJ COLLECTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 44.919.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 8 juin 2004*

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05087. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085619.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**VILLAGES DU MONDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 77.734.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature / Signature

(086044.3/710/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**VILLAGES DU MONDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 77.734.

—  
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 23 septembre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de VILLAGES DU MONDE S.A., il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2002;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 8.336,94 dans le compte perte à reporter;
- de poursuivre les activités de la société malgré les pertes cumulées excédant 50% du capital société;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086041.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**SAFE-RE (IMMO), SAFE REINSURANCE (IMMO), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 73.800.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 17 septembre 2004*

L'Assemblée nomme Administrateur Monsieur Henry Francx, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Pour la société SAFE-RE (IMMO)

SINSER (EUROPE) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085628.3/682/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**ALTOMARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 73.132.

Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2004, la société MONTEREY SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à 14, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Sabine Plattner, administrateur démissionnaire.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG), S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV04965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085930.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**P.T. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 88.338.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(085933.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**A.D.P. HOLDING S.A.- ACQUISITION DEVELOPMENT PARTICIPATIONS,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 45.086.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(085936.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**PUBLISHING PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 4.095.875,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 90.574.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085996.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 73.510.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

(086027.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 73.510.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 octobre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de MEZZANINE MANAGEMENT FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte ..... 79.000,00 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003.

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05312. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086039.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DEBT INVEST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.319.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04695, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(086109.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DEBT INVEST, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 44.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, réf. LSO-AV04696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(086111.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 89.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05306, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

(086036.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 89.822.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 octobre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE FINANCE S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte ..... 43.000,00 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003.

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086031.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 86.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05817, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(086141.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**BRICK-INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 86.608.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires  
tenue le 21 octobre 2004*

Il résulte du procès-verbal que l'Assemblée Générale des Actionnaires:

- 1) a approuvé les comptes annuels au 31 décembre 2003;
- 2) a accordé pleine et entière décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086143.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---



**MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 91.841.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Managing Director*

Signatures

(086033.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 91.841.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 octobre 2004*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de MEZZANINE MANAGEMENT CENTRAL EUROPE INVESTMENT S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003.
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

- le report à nouveau de la perte ..... 38.000,00 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2003.

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

*Administrateur-Délégué*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05307. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(086035.2//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**TUMBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 97.741.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05012. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(085997.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**CSE, COMPUTER SHOP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02270, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086130.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**TOKASHA INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 77.430.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(086123.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**TOKASHA INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 77.430.

Le bilan au 21 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(086124.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**TOKASHA INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 77.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

Signature.

(086126.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH REAL ESTATE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 27.800,-**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 76.959.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085999.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-6169 Eschweiler, 18, rue de l'Ecole.  
R. C. Luxembourg B 78.167.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinter, en date du 5 octobre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 226 du 28 mars 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

VOYAGES ET AUTOCARS ERNY WEWER, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

(086150.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**NAARDERPOORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 67.502.

Avec effet au 30 septembre 2004, Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, 59, boulevard Royal, 2449 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Maarten van de Vaart, gérant démissionnaire.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur de Graaf Hans, Gérant

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant

Monsieur van NUGTEREN Pieter, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Pour extrait sincère et conforme,

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / C. Agata

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV04964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085931.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENTS N° 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 71.856.

L'administrateur de la société AAREAL EUROPEAN PROPERTY INVESTMENT N° 1 S.A., Monsieur Paul Beghin, est décédé le 1<sup>er</sup> juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086176.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**IBERIQUE DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.811.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signatures.

(086152.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**BOETIE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1727 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 103.504.

## STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company (société anonyme) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 100.113,

here represented by Mrs. Manuela d'Amore, private employee, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the

laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name BOETIE FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established at Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to December 31, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the five hundred (500) shares have been subscribed by the company (société anonyme) ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31, 2005.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros.

#### *Decisions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Alain Heinz, private employee, born at Forbach (France), on the 17th of May 1968, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

- Mr Joseph Mayor, private employee, born at Durban (South Africa), on the 24th of May 1962, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

2) The registered office is established at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn at Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.113,

ici représentée par Madame Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de BOETIE FINANCE, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

#### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société anonyme ESSEXWAY INVESTMENTS S.A., pré-désignée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

#### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Joseph Mayor, administrateur de sociétés, né à Durban (Afrique du Sud), le 24 mai 1962, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

2) Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. d'Amore, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2004, vol. 529, fol. 37, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2004.

J. Seckler.

(085134.3/231/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

**PREPSA TRADERS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 103.503.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société SPENWOOD CORPORATION, ayant son siège social à Nassau, Bayside Executive Park (Bahamas), ici dûment représentée par Madame Maria José Sanchez Diaz, employée privée, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PREPSA TRADERS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révoquables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.



En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société SPENWOOD CORPORATION, prédésignée, trente actions; .....	30
2.- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., prédésignée, une action; .....	1
Total: trente et une actions; .....	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Leopoldo Fernandez Pujals, administrateur-délégué, né à La Havane (Cuba), le 12 mars 1947, demeurant à Nassau, Lyford Cay Dr. (Bahamas);

b) Monsieur José Ortiz Martinez, administrateur-délégué, né à Logrono (Espagne), le 5 mai 1962, demeurant à Madrid, C/ Padre Damian 50 (Espagne);

c) La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62.821.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.J. Sanchez Diaz, G. Nellinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 octobre 2004, vol. 529, fol. 37, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 octobre 2004.

J. Seckler.

(085136.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

**LEFEBVRE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 56.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05265, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

(085934.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**SEA COAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 36.341.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand four, on the seventh of October.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary public residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Georgios I. Prousanides, director, with professional address in Maroussi 151 24 Athens (Greece), hereby represented by Mrs Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given in Athens, on September 7th, 2004.

The prenamed proxy, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which she acts, has requested the notary to enact the following declarations and statements:

That the company SEA COAST INVESTMENTS S.A., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 36 341, has been incorporated according to a deed of notary Henri Beck, residing in Echternach, dated March 5th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 326 dated August 30th, 1991. The articles of the Company were modified for the last time by conversion in euro, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 151, dated January 29th, 2002.

That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) represented by one thousand two hundred fifty (1.250) shares without par value.

That Mr Georgios I. Prousanides prenamed, has successively become the owner of all the issued shares of the company.

That in his quality of sole shareholder of the Company, Mr Georgios I. Prousanides hereby expressly states to proceed to the dissolution and the liquidation of the Company.

That Mr Georgios I. Prousanides moreover states to take over, on his own account, all the assets and liabilities, whether known or unknown of the Company SEA COAST INVESTMENTS S.A. and that he will undertake under his

own liability any steps which are required to fulfil said commitments taken by himself in relation with the assets and liabilities of the Company.

That full and entire discharge is granted to the board members as well as to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates until the dissolution.

That the shareholders' register and the share certificates have been cancelled at this very moment, before the undersigned notary public.

That the books and corporate documents relating to the Company will stay deposited at the registered office, where they will be kept in custody during a period of five (5) years.

Relating to the deposits and publications to be made, all powers are granted to the bearer of a notarial copy of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing entity and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Georgios I. Prousanides, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Maroussi 151 24 Athènes (Grèce), ici représenté par Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Athènes le 7 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme SEA COAST INVESTMENTS S.A., ayant son social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36 341, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Beck, de résidence à Echternach, en date du 5 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 30 août 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par suite de la conversion en euro, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 151 du 29 janvier 2002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Que Monsieur Georgios I. Prousanides prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, il déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société.

Qu'il déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société SEA COAST INVESTMENTS S.A., et qu'il entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives et des titres représentatifs au porteur en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.C. Cottier-Johansson, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 octobre 2004, vol. 468, fol. 33, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 octobre 2004.

A. Lentz.

(086054.3/221/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**ProLogis POLAND VII, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.115.

## DISSOLUTION

In the year two thousand four, on the eleventh day of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Didem Berghmans, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg B 69.082, by virtue of a proxy given on October 11, 2004.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation ProLogis POLAND VII, S.à r.l., having its principal office in L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, has been incorporated pursuant to a notarial deed on July 26, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 800 of the 27th of October 1999;

- that the capital of the corporation ProLogis POLAND VII, S.à r.l., is fixed at twelve thousand and five hundred euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, fully paid;

- that ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. is the owner of all the shares and has decided to dissolve the company ProLogis POLAND VII, S.à r.l., with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l. being sole owner of the shares and liquidator of ProLogis POLAND VII, S.à r.l., declares:

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of ProLogis POLAND VII, S.à r.l., is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the manager of the company for the exercise of its mandate;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Didem Berghmans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg agissant en sa qualité de mandataire spécial de ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, R.C.S. Luxembourg numéro B 69.082, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 octobre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société ProLogis POLAND VII, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal, a été constituée suivant acte notarié en date du 26 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 800 du 27 octobre 1999;

- que le capital social de la société ProLogis POLAND VII, S.à r.l., s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., étant seule propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée ProLogis POLAND VII, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société ProLogis POLAND VII, S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée;  
 - que décharge pleine et entière est accordée au gérant, pour l'exercice de son mandat;  
 - que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2449 Luxembourg, 25b, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Berghmans, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(086046.3/220/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**SWEDBANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 11.430.

*Traduction d'un extrait des minutes du conseil d'administration  
 en date du 7 septembre 2004 (SBL 06/04)*

*§10. Signatures Autorisées*

Le Conseil d'Administration a décidé d'autoriser les personnes suivantes à signer pour la Banque comme suit:

*Groupe B*

Mikael Noack

Michel François

Anita Kjeldsen

Christian Ledertoug

Protocole fait par: Ingrid Harbo

Controlé par:

Lars-Olof Ödlund

Lennart Haglund

*§10. Review of Authorized Signatures*

The Board decided to approve Mikael Noack, Michel François, Anita Kjeldsen and Christian Ledertoug as new B-Signatories. (Annex § 10a SBL 06/04).

The Board approved the cancellation of signatories for Jens Balle, Dominique Fonck and Lise Skovmose. (Annex § 10a SBL 06/04)

*§11. Next meeting*

The next Board meeting will take place on November 2, in Luxembourg at 14.00 hours.

Minutes kept by:

Checked by:

Ingrid Harbo

L.-O. Ödlund / L. Haglund

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05123. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085458.2//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 2.741.275,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.957.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086001.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**BRISTOL ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 103.541.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean Pierre Martin, courtier en assurance, né à Montauban (82) (France), le 23 août 1952, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

2.- Monsieur Gilles Guy Marie Guyot d'Asnières de Salins, gérant de société, né à Saint-Mandé (94) (France), le 18 avril 1955, demeurant au 9-11, rue Pierre Chaulin, F-78150 Le Chesnay,

ici représenté par Monsieur Jean Pierre Martin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 septembre 2004.

3.- SELECTION GGS CONSEIL, une société de droit français, ayant son siège social au 9-11, rue Pierre Chaulin, F-78150 Le Chesnay,

ici représentée par Monsieur Jean Pierre Martin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 25 septembre 2004.

4.- Monsieur Gérard Fay, administrateur de sociétés, né à Le Raincy (93) (France), le 23 mars 1966, demeurant au 10, rue du Mur d'Avron, F-93250 Villemomble,

ici représenté par Monsieur Jean Pierre Martin, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du 2 septembre 2004.

Les procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRISTOL ASSURANCES S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le courtage en assurances et en réassurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées conformément aux dispositions de la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances, ainsi que tous les conseils et tous les travaux administratifs y relatifs.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport de souscription d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer ayant un objet identique ou analogue ou complémentaire au sien.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) qui sera représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration

est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société sont librement cessibles entre actionnaires. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions à un tiers, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions et par application de la méthode d'évaluation dite *Stuttgarter Verfahren*, sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle. Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1.- Monsieur Jean Pierre Martin, prénommé, cent quarante-quatre actions . . . . .	144
2.- Monsieur Gilles Guy Marie Guyot d'Asnières de Salins, prénommé, trois actions. . . . .	3
3.- SELECTION GGS CONSEIL, prénommée, cent cinquante-sept actions . . . . .	157
4.- Monsieur Gérald Fay, prénommé, seize actions. . . . .	16
Total: trois cent vingt actions. . . . .	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cent quatre-vingts euros (1.680,- EUR).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
  - a) Monsieur Jean Pierre Martin, courtier en assurance, né à Montauban (82) (France), le 23 août 1952, demeurant à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
  - b) Monsieur Jean Philippe Espenel, administrateur de sociétés, né à Vichy (France) le 18 septembre 1961, demeurant au 16, rue de la Croix-aux-Vents, F-78380 Bougival.
  - c) Monsieur Gilles Guy Marie Guyot d'Asnières de Salins, gérant de société, né à Saint-Mandé (94) (France), le 18 avril 1955, demeurant au 9-11, rue Pierre Chaulin, F-78150 Le Chesnay.
  - d) Monsieur Jean Walter, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1923 à Wittelsheim (France), demeurant au 10, rue Bertheaux Dumas, F-92000 Neuilly-sur-Seine.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:
 

La société GEFCO CONSULTING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R. C. Luxembourg B 69.580.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2010.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.



6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 19, case 5. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

G. Lecuit.

(085938.3/220/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.062.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire en date du 9 décembre 2002 a pris acte de la démission du Commissaire aux Comptes en place, la COMPAGNIE DE REVISION et a appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des Sociétés sous le N° 51.238, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085709.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.062.

—  
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05249, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(085710.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**FINCH IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 38.062.

—  
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 juillet 2003, le mandat de la société HRT, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes a été renouvelé pour une durée de 1 an et viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003.

L'assemblée Générale a donné décharge au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085708.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

---

**HI FI GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 103.557.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Christian De Moulliac, administrateur de sociétés, demeurant à Malabo, 44, avenue de l'Indépendance (Guinée Equatoriale), ici représenté par Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

2. PANEV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Denis Brettnacher, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 2 septembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de HI FI GROUP S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libérées de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) Christian De Moulliac, prénommé .....	30.900,-	30.900,-	309
2) PANEV S.A., prénommée .....	100,-	100,-	1
Total: .....	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.500,- euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants ci- avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Johan Dejans, employé privé, né à B-Aarschot, le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
  - Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-St.-Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
  - Monsieur Christian De Moulliac, administrateur de sociétés, né à F-Suresnes, le 1<sup>er</sup> août 1956, demeurant à Malabo, 44, avenue de l'Indépendance (Guinée Equatoriale).
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an 2004.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brettnacher et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 octobre 2004, vol. 468, fol. 34, case 1. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 octobre 2004.

A. Lentz.

(086084.3/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**AMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

(085937.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.634.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(085944.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MANTEC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.634.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

Signature.

(085942.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 87.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.030.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086003.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 90.500.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086007.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**LUXCOMPUFORM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 75.205.

AUDIT MANAGEMENT LTD renonce aux fonctions de gérant de la société auxquelles elle avait été nommée à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de LUXCOMPUFORM, S.à r.l., anciennement MILLE SENTEURS, S.à r.l., en date du 3 février 2004.

AUDIT MANAGEMENT LTD demande à la société de procéder à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de LUXCOMPUFORM, S.à r.l., anciennement MILLE SENTEURS, S.à r.l., qui prendra acte de sa volonté de démissionner des fonctions de gérant, respectivement procédera à la nomination d'un nouveau gérant en ses lieu et place.

P. AUDIT MANAGEMENT LTD

M<sup>e</sup> A. Lorang

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05011. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* Signature.

Monsieur Pierre Dall'Asparago renonce aux fonctions de gérant de la société auxquelles il avait été nommé à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire de MILLE SENTEURS, S.à r.l., en date du 10 avril 2002.

Monsieur Pierre Dall'Asparago demande à la société de procéder à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire des associés de MILLE SENTEURS, S.à r.l., qui prendra acte de sa volonté de démissionner des fonctions de gérant, respectivement procédera à la nomination d'un nouveau gérant en ses lieu et place.

P. Dall'Asparago.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2004, réf. LSO-AN03521. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(086060.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH REAL ESTATE FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 2.667.325,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.727.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05034. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(086010.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH HANSA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.752.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05036. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(086014.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MACQUARIE INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.498.

Le bilan pour la période du 19 décembre 2001 au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086057.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MACQUARIE INFRASTRUCTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.498.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV06058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

(086055.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**DH REAL ESTATE AUSTRIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital Souscrit: EUR 242.450,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.929.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086025.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**DH PALOS IMMOBILIEN UND PROJECTENTWICKLUNGS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital Souscrit: EUR 42.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.634.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086026.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**DH REAL ESTATE VASBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital Souscrit: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.528.

Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086029.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**INGENIERIE CONSEIL FORMATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 49.687.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 15 juin 2003 à 11.00 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. Approbation des comptes au 31 mars 2003.
2. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.
3. Le siège social de la société a été transféré à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
4. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05850. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086034.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

**DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 3.653.575,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 74.806.

—  
Par résolution en date du 21 septembre 2004, les associés ont décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086032.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**VIA PRIMATICCIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital Souscrit: EUR 15.000,-.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 78.752.

—  
Par résolution en date du 21 septembre 2004, l'associé unique a décidé d'accepter la nomination de Valérie Scholtes avec adresse professionnelle au 11 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de gérant, pour une durée indéterminée, en remplacement de Géry de Meeüs, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086045.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---

**MAREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 72.407.

—  
*Extrait des résolutions prises à l'Assemblée générale du 22 septembre 2004*

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen et Maître Pierre Metzler est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, est nommé administrateur, en remplacement de Maître Tessa Stocklausen, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

3) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société civile, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(086002.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2004.

---